Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages

exprimés : 31 Quorum : 19

2025-04-017

OBJET: DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIOUES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} avril 2025.

Date d'affichage: 1^{er} avril 2025.

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur TIBAYRENC

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant l'obligation faite au Conseil Communautaire de désigner un Président pour la séance relative aux votes des comptes financiers uniques (CFU) du BUDGET GÉNÉRAL, du budget annexe SPANC et du budget annexe ZAC DES ALOUETTES,

Monsieur Pierre GROSJEAN ayant fait acte de candidature est élu Président

Madame GOGUÉ quitte la salle pour le vote des dits comptes administratifs.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 29
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 30
Quorum : 19

2025-04-018

OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNEE 2024

EXTRAI DES DÉLIBERATIONS D

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le LI COMMUNAUTAIRE

ID: 018-241800374-20250407-202504018-BF

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSJEAN, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. SARRON, PISKOREK. Mme Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur TIBAYRENC

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif de la présidente est débattu, le conseil communautaire élit son président. En conséquence, Madame la présidente se retire. M Pierre GROSJEAN fait procéder au vote ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes intercommunaux pour les élus et les citoyens.

L'exercice 2024 du BUDGET PRINCIPAL pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement	6 380 330.08 €
Dépenses de fonctionnement	6 204 267.05 €
Résultat de l'exercice	176 063.03 €
Résultat antérieur	1 039 148.35 €
Résultat de fonctionnement cumulé	<u>1 215 211.38 €</u>
Recettes d'investissement	1 108 171.58 €
Dépenses d'investissement	724 779.63 €
Résultat de l'exercice	383 391.95 €
Résultat antérieur	-59 225.31 €
Résultat d'investissement cumulé	324 166.64 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Après s'être fait présenter le publicuet les décisions mod

l'exercice considéré, Madame | 10 018 241800374 20250407-202504018 BF du

vote, le conseil communautaire délibère sur le compte financier unique de la présidente de l'exercice 2024 :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus;

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de M. le président approuve le CFU du BUDGET PRINCIPAL 2024 pour l'année 2025.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 08 avril 2025 Le Président. Pierre GROSJEAN

Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC





Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 29
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 30
Quorum : 19

2025-04-019

OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE SPANC DE L'ANNEE 2024

EXTRAI DES DÉLIBERATIONS D

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le D: 018-241800374-20250407-202504019-BF

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSJEAN, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Monsieur TIBAYRENC

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif de la présidente est débattu, le conseil communautaire élit son président. En conséquence, Madame la présidente se retire. M Pierre GROSJEAN fait procéder au vote;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes intercommunaux pour les élus et les citoyens.

L'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE SPANC pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement	19 465.00 €
Dépenses de fonctionnement	19 465.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur	1 676.24 €
Résultat de fonctionnement cumulé	<u>1 676.24 €</u>
Recettes d'investissement	0.00 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur	2 033.14 €
Résultat d'investissement cumulé	2 033.14 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Après s'être fait présenter le problétlet les décisions modifier

l'exercice considéré, Madame | 10 018 241800374-20250407-202504019-BF du vote, le conseil communautaire délibère sur le compte financier unique

de la présidente de l'exercice 2024 :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de M. le président approuve le CFU du BUDGET ANNEXE SPANC 2024 pour l'année 2025.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 08 avril 2025 Le Président, Pierre GROSJEAN

Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC



Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 29
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 30
Quorum : 19

2025-04-020

OBJET: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE ZAC DES ALOUETTES DE L'ANNEE 2024

EXTRAI DES DÉLIBERATIONS D

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Berger Levrouit

ID: 018-241800374-20250407-202504020-BF

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSJEAN, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur TIBAYRENC

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif de la présidente est débattu, le conseil communautaire élit son président. En conséquence, Madame la présidente se retire. M Pierre GROSJEAN fait procéder au vote ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes intercommunaux pour les élus et les citoyens.

L'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE ZAC DES ALOUETTES pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement	491 809.84 €
Dépenses de fonctionnement	257 713.94 €
Résultat de l'exercice	234 095.90 €
Résultat antérieur	0.00 €
Résultat de fonctionnement cumulé	234 095.90 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Dépenses d'investissement	257 713.94 €
Résultat de l'exercice	-257 713.94 €
Résultat antérieur	0.00 €
Résultat d'investissement cumulé	<u>-257 713.94 €</u>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié let les décisions modifique

Après s'être fait présenter le l'exercice considéré, Madame IID: 018-241800374-20250407-202504020-BF

vote, le conseil communautaire délibère sur le compte financier unique de la présidente de l'exercice 2024 :

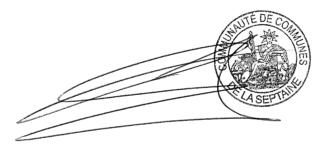
- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de M. le président approuve le CFU du BUDGET ANNEXE ZAC DES ALOUETTES 2024 pour l'année 2025.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 08 avril 2025 Le Président. Pierre GROSJEAN

Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC



Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31
Quorum : 19

2025-04-021

<u>OBJET</u>: AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS DU BUDGET PRINCIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025 Date d'affichage : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

Après avoir examiné le compte financier unique (CFU) du BUDGET PRINCIPAL statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme dans le tableau en annexe.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025.

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication: 10/04/2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	176 063,03	
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 039 148.35	
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 215 211.38	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	324 166.64	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-118 128.88	
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00	
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 215 211.38	
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 215 211.38	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

⁽¹⁾ Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

⁽¹⁾ Origine: . emprint: 0.00, subvention: 0.00 du autoimancement: 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents : 30 Pouvoirs: 1 Nombre de suffrages exprimés : 31

Quorum: 19

2025-04-022

OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS DU **BUDGET ANNEXE SPANC.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication: 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice: 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 1er avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel TIBAYRENC

Après avoir examiné le compte financier unique (CFU) du BUDGET ANNEXE SPANC statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme dans le tableau en annexe.

Vote à l'unanimité.

Le Secrétaire.

Pour extrait conforme. Fait à AVORD, le 8 avril 2025 La Présidente. Sophie GOGUÉ.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication: 10/04/2025

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00	
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00	
C. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	1 676.24	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 676.24	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 033.14	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00	
Besoin de financement = e + f	0.00	
AFFECTATION (2) = d.	1 676.24	
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 676.24	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0.00	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)		

⁽¹⁾ Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31
Quorum : 19

2025-04-023

OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS DU BUDGET ANNEXE ZAC DES ALOUETTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

Après avoir examiné le compte financier unique (CFU) du BUDGET ANNEXE ZAC DES ALOUETTES statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme dans le tableau en annexe.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025 **La Présidente**, **Sophie GOGUÉ.**

Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250407-2025-04-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication: 10/04/2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	234 095,90	
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00	
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	234 095.90	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-257 713.94	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00	
Besoin de financement F. = D. + E.	257 713.94	
AFFECTATION =C. = G. + H.	234 095.90	
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	234 095.90	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

⁽¹⁾ Origine: emprunt: 0.00, subvention: 0.00 ou autofinancement: 0.00

⁽¹⁾ Origine: . emprint: 0.00, subvention: 0.00 du autoimancement: 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents : 30 Pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 27 Quorum : 19

2025-04-024

<u>OBJET</u>: VOTE DU TAUX DES TAXES 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,
- Entendu l'exposé de Madame La Présidente,
- Il est proposé d'augmenter les taux votés en 2024,

Le conseil communautaire vote les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taxe Foncier Bâti : 6,47 % - Taxe Foncier Non Bâti : 12,04 %

- Cotisation financière des Entreprises (CFE) : 22,10 % (inchangé)

- Taxe d'Habitation: 13,93 %

Vote: Contre: 1 Abstention: 4 Pour: 26

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 29
Quorum : 19

2025-04-025

OBJET: VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération 2017-10-082 du 9 octobre 2017 instituant la T.E.O.M. sur l'ensemble du territoire de La Septaine à compter du 1er janvier 2018
- Vu la délibération redéfinissant le zonage de perception de la T.E.O.M. sur le territoire de La Septaine
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
- il est proposé pour 2025 de reconduire les taux votés en 2024,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote les taux de T.E.O.M. suivants pour 2025 :

- Zone 1 : Avord, Baugy (à l'exception d'une partie de son territoire intégré en zone 2), Chaumoux-Marcilly, Crosses, Etréchy, Farges-en-Septaine, Gron, Jussy-Champagne, Nohant-en-Goût, Osmoy, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine, Villabon, Villequiers et Vornay : 13,08 %
- Zone 2 : Partie de la commune nouvelle de Baugy correspondant au territoire de l'ancienne commune de Laverdines : 9,10 %

Vote: Contre: 0 Abstention: 2 Pour: 29

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 29
Quorum : 19

2025-04-026

<u>OBJET :</u> SUBVENTION 2025 A L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA SEPTAINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention signée entre l'École de Musique de La Septaine et la communauté de communes,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire décide d'accorder une subvention d'un montant total de 11 545 € à l'École de Musique de La Septaine pour l'année 2025.

Vote: Contre: 0 Abstention: 2 Pour: 29

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents : 30 Pouvoirs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 31 Quorum : 19

2025-04-027

<u>OBJET</u>: SUBVENTION 2025 AUX AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la demande faite par l'Association des amis de la bibliothèque du Cher
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire décide d'allouer une subvention d'un montant de 829,80 € à l'Association des amis de la bibliothèque du Cher pour l'année 2025.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025 **La Présidente**,

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31
Ouorum : 19

2025-04-028

<u>OBJET</u>: VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2025.

EXTRAI DES DÉLIBERATIONS D

Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le EGISTRE



ID: 018-241800374-20250407-202504028-BF

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Michel TIBAYRENC.

Après lecture du budget primitif 2025 du Budget Principal, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 7 460 196.66 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes : 2 156 441.00 €

Au titre de la fongibilité des crédits, le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Vote: Contre: 1 Abstention: Pour: 30

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31
Quorum : 19

2025-04-029

<u>OBJET</u>: VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE SPANC 2025.

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS D

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

D'Publié le EIL COMMUNAU AND LE LID : 018-241800374-20250407-202504029-BF

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025 <u>Date d'affichage</u> : 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

Après lecture du budget primitif 2025 du Budget Annexe SPANC, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 24 328.24 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes : 2 328.00 €

Au titre de la fongibilité des crédits, le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant

Vote : à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents : 30 Pouvoirs: 1 Nombre de suffrages exprimés :29 Quorum: 19

2025-04-030

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE ZAC DES ALOUETTES 2025.

EXTRAI DES DÉLIBERATIONS D

Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le FIL COMMUNAUTA ID: 018-241800374-20250407-202504030-BF

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire: 1er avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER. ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme

BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

Après lecture du budget primitif 2025 du Budget Annexe ZAC des Alouettes, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 2 138 579.84 €

Section d'investissement:

Dépenses et Recettes : 1 831 187.88 €

Au titre de la fongibilité des crédits, le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

> Vote: Contre: Abstention: 2 Pour : 29

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31
Ouorum : 19

2025-04-031

OBJET: CRÉATION DE 12 POSTES SAISONNIERS D'ADJOINTS D'ANIMATION A TEMPS COMPLET POUR L'ALSH ETE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250407-2025-04-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

<u>Date d'affichage</u>: 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la nécessité de recruter pour les besoins de services des postes d'animateur saisonnier à temps complet pour assurer les fonctions d'animateur pour l'ALSH des grandes vacances 2025
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 12 postes d'Adjoint d'animation à temps complet pour l'organisation des accueils de loisirs. Les temps de travail seront adaptés aux besoins des services et à l'organisation mise en place.
- La rémunération correspondra à :

Pour 1 non diplômé

Echelle C1, Echelon E1

Pour 1 stagiaire

Echelle C2, Echelon E7

Pour 1 Diplômé

Echelle C2, Echelon E9

Les veillées seront rémunérées sur la base de 4 heures de travail effectif.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents : 30

Pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 31

Quorum: 19

2025-04-032

OBJET: CRÉATION DE 3 POSTES SAISONNIERS D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

- Entendu l'exposé de Madame la Présidente, relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique) 3 adjoints techniques à temps non complet pour assurer le service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'été mis en place par la Communauté de Communes de La Septaine.
- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :
- 2 postes d'Adjoint Technique à temps non complet (13/35ème) du 7 juillet au 14 août 2025
- La rémunération correspondra à l'Echelle C1, Echelon 1
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (15/35ème) du 7 juillet au 14 août 2025
- La rémunération correspondra à l'Echelle C1, Echelon 1

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages

exprimés : 31 Quorum : 19

2025-04-033

<u>OBJET</u>: DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS CLPE BOURGES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Monsieur TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°2025-0210 du 20 février 2025 fixant le nombre et la répartition des voix au sein du comité local pour l'emploi du bassin de Bourges,
- Considérant le courrier en date du 6 mars 2025 de Monsieur le Préfet du Cher.

Considérant les candidatures de Messieurs

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

- A l'unanimité des membres présents il est procédé à l'élection à main levée
- Le conseil communautaire décide,
- De désigner comme représentants CLPE Bourges pour la communauté de communes de la Septaine
- Titulaire : Madame Sophie GOGUÉ
- Suppléant: Monsieur Pierre GROSJEAN

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 08 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Jay

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31
Quorum : 19

2025-04-034

OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION CRST AVEC LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LE PETR CENTRE CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1^{er} avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de convention avec la Région Centre-Val-de-Loire et le PETR Centre Cher 2025-2028
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention avec la Région Centre Val de Loire et le PETR Centre Cher
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025 La Présidente, Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC



Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages

exprimés : 31 Quorum : 19

2025-04-035

OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'18 – PACTE DU CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de convention pacte territorial France Rénov'18 avec la Région Centre-Val-de-Loire 2025-2028,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Approuve le projet de convention de Pacte Territorial France Renov'18 – Pacte du Cher,

Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31
Quorum : 19

2025-04-036

OBJET: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU SDE 18 – BABILAINE ET PETIT PERROT A OSMOY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- -Vu le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18,
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public à Osmoy,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public
- Mise en conformité des armoires AB et AC sur la commune d'Osmoy pour un montant de 3101,94 € H.T.
- Approuve le plan de financement suivant :
- Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 1550,97 €
- Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit 1550,97 €
- Autorise Madame la Présidente ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Jan

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31

Quorum: 19

2025-04-037

OBJET: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU SDE 18 CHEMIN DE BIOU A CROSSES – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ARMOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- -Vu le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18,
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public à Crosses, chemin de Biou,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public
- Mise en conformité armoire AB sur la commune de Crosses, chemin de Biou, pour un montant de $2\,374,74\,€\,H.T.$
- Approuve le plan de financement suivant :
- Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 1 187.37 €
- Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit 1 187,37 €
- Autorise Madame la Présidente ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents : 30

Pouvoirs : 1

Nombre de suffrages

exprimés : 31 Quorum : 19

2025-04-038

OBJET: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU SDE 18 CHEMIN DE BIOU A CROSSES – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A PANNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- -Vu le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18,
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public à Crosses, chemin de Biou,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne sur la commune de Crosses, chemin de Biou, pour un montant de 966.62 € H.T.
- Approuve le plan de financement suivant :
- Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 483.31 €
- Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit 483,31 €
- Autorise Madame la Présidente ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ. Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 31
Quorum : 19

2025-04-39

OBJET: ADHÉSION A L'ASSOCIATION TGV ET MOBILITÉ FERROVIAIRE GRAND CENTRE AUVERGNE 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. TIBAYRENC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler son adhésion pour l'année 2025 à l'Association « TGV et Mobilité Ferroviaire - Grand Centre Auvergne » et de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle de 150 euros.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 8 avril 2025 **La Présidente**.

Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents : 30 Pouvoirs : 1 Nombre de suffrages

exprimés : 31 Quorum : 19

2025-04-040

OBJET: PARTICIPATION PUBLICITAIRE AU MAGAZINE DE LA BASE « CIEL D'AVORD »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250407-2025-04-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025 Publication : 10/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes de Vornay, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 1^{er} avril 2025

Date d'affichage: 1er avril 2025

PRÉSENTS: M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, M. CHASSIOT, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRERARD, Mme GAY, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS: M. RIGOLLET à M. ALLÉGAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Monsieur TIBAYRENC

La communauté de communes de La Septaine a été sollicitée pour participer financièrement au magazine de la base « Ciel d'Avord », Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

- Le conseil communautaire après en avoir délibéré,
- Décide de financer un encart publicitaire dans le magazine de la base « Ciel d'Avord », soit 1/2 page pour 738 €.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 08 avril 2025 La Présidente, Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire, Michel TIBAYRENC